

Document d'entrée en relation

Avertissement : en application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les cabinets de gestion de patrimoine exerçant les activités de Conseiller en investissements financiers (CIF), d'intermédiaire en assurance et/ou démarcheur bancaire et financier sont tenus de remettre à leur clientèle, lors de la première rencontre, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en assurance.

CONSELIS, SARL unipersonnelle au capital de 50.000€
 RCS de Grenoble, N° Siret : 801 449 968
 27 boulevard des Alpes - 38240 Meylan

04.76.41.33.55
 contact@conselis.fr
 www.conselis.fr



Statuts légaux - autorités de tutelle et partenariats

La société CONSELIS est inscrite au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance¹ sous le numéro d'immatriculation 14003411, et relève des statuts réglementés suivants :

- **Conseiller en investissements financiers (CIF)** adhérent de l'ANACOFI-CIF n°E003858, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02). CONSELIS propose des prestations de conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF. Principaux Partenaires : Amiral Gestion, Carmignac Gestion, Comgest, Franklin Templeton Investments, HMG Finance, M&G Investments, Moneta Asset Management, H2O Asset Management, Rothschild & Co Asset Management Europe.
- **Intermédiaire en assurance**, « Courtier » catégorie B selon l'article L.520-1 II 1° n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants en vertu d'une convention de courtage : Ageas, Aprep, Cardif, CD Partenaires, Generali, Oradea Vie, Primonial, Spirica, Suravenir, UAF Life Patrimoine.
- **Activité de démarchage bancaire et financier** pour les opérations, produits et services des établissements suivants : 123 Investment Managers, Eres, Inocap Gestion, Odysée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital.
- **Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) appartenant à la catégorie mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP) et mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP).**

Les activités d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>).

- **Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 3801 2018 000 026 178** délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI). La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Assurance RCP et Garantie Financière MMA-Covéa Risks, 19-21 Allée de l'Europe - 92616 Clichy Cedex.

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	Immobilier
Responsabilité Civile Professionnelle :	2.000.000€ par sinistre	3.000.000€ par sinistre	2.000.000€ par sinistre	2.000.000€ par sinistre
Garantie Financière :	NA	115.000€ par an	115.000€ par an	110.000€ par an

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 80% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client. Dans le cas d'un conseil en investissement financier de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Les prestations de conseils réalisées en amont de la commercialisation du produit sont gratuites. Une étude approfondie peut cependant être nécessaire. Dans ce cas, une lettre de mission est proposée au client, avec tarification personnalisée en fonction de la complexité du dossier, sur une base horaire de 90,00€ HT, soit 108,00€ TTC.

¹ www.orias.fr

² www.anacofi.asso.fr

³ www.amf-france.org

Traitement des réclamations

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception pour y répondre.

Médiateur compétent (litige avec une entreprise) :

- Médiateur de l'ANACOFI², 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

Médiateurs compétents (litige avec un consommateur) :

- Pour les activités de CIF : l'Autorité des Marchés Financiers³, médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex

- Pour les activités d'assurance : la Médiation de l'Assurance, TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09. Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

- Pour les activités d'IOBSP et d'immobilier : médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne - 75002 Paris. Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp. Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo.

Protection des données personnelles

CONSELIS devra collecter auprès du client des données à caractère personnel dès l'entrée en relation. Ces informations personnelles seront enregistrées dans un fichier informatisé par CONSELIS. Elles seront traitées pour contacter le client, lui formuler une proposition de services ou produits répondant à ses attentes, pour exécuter les missions que le client confiera au conseiller, pour répondre à toute demande du client et respecter les obligations légales du conseiller.

Ces informations personnelles seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et/ou commerciale ainsi que pendant une durée complémentaire rendue indispensable par les obligations réglementaires du conseiller, variable selon la nature des données et des prestations exécutées (au maximum 5 ans après la relation d'affaires).

Pendant cette période, CONSELIS mettra en place les moyens nécessaires à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du client, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à ces données personnelles est strictement limité au personnel de CONSELIS intervenant dans les traitements précités et, le cas échéant, aux sous-traitants de CONSELIS. Ces sous-traitants sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données du client qu'en conformité avec les dispositions contractuelles de CONSELIS et la législation applicable. Le principal sous-traitant est Harvest, pour l'hébergement de la base de données, la récupération automatique et l'agrégation des données des produits financiers et d'assurances souscrits par le client.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le conseiller s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données sans le consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à CONSELIS, 27 Boulevard des Alpes - 38240 Meylan ou par mail à contact@conselis.fr

Modes de communication

Le cabinet CONSELIS pourra communiquer avec son client par tout moyen de communication : téléphone, mail, poste, etc.

Je (nous) soussigné(e)(s) attest(e)(ons) avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à, le.....

Signature client(s)

¹ www.orias.fr

² www.anacofi.asso.fr

³ www.amf-france.org